

**Un projet important
pour votre avenir ?**

Et vous ne savez pas
comment le concrétiser ...



**Vous devez faire face à un imprévu ?
Et vous ne trouvez pas
de prêt bancaire ...**

Le Fonds Social Juif Unifié avec le concours du Crédit
Coopératif propose le microcrédit personnel solidaire.
Une solution personnelle sous forme d'un mini prêt
à taux zéro.

**Microcrédit personnel :
pour vous informer**

**3 possibilités
pour obtenir le formulaire de prêt**

- 1 Vous vous rendez sur le site Internet :
fsju.org/microcreditpersonnel
- 2 Ou vous écrivez à :
FSJU microcrédit personnel solidaire
39, rue Broca 75005 Paris
- 3 Ou demandez-nous des informations au

N° Vert 0 800 033 033

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au jeudi de 9h30 à 16h30
et le vendredi de 9h30 à 13h00

Afin de remplir le formulaire de prêt, vous rencontrez
un travailleur social de votre communauté ou vous
contactez un conseiller FSJU au 0 800 033 033.

La demande dûment complétée et signée doit être adres-
sée au FSJU avec l'ensemble des justificatifs nécessaires à
l'examen de la demande. Dans un délai de 15 jours, vous
recevez une réponse.

Fonds
Juif Social
Unifié

**Le MICROCRÉDIT
PERSONNEL SOLIDAIRE
du Fonds Social Juif Unifié**

Un mini prêt à taux zéro !



Nos conseillers sont à votre écoute

N° Vert 0 800 033 033

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au jeudi de 9h30 à 16h30
et le vendredi de 9h30 à 13h00

Fonds
Juif Social
Unifié

Votre projet à financer

Vous avez un projet essentiel pour votre avenir :

- 1 Suivre une formation professionnelle, passer un permis de conduire, couvrir les frais d'accès à un logement...
- 2 Ou vous êtes brutalement confronté à une immense difficulté suite à une perte d'emploi, un divorce, des frais d'obsèques, un souci de santé, de handicap...

> Cette dépense de trop déséquilibrerait votre budget.

Attention

Le microcrédit personnel ne peut être utilisé pour :

1. Couvrir un découvert bancaire
2. Rembourser des dettes
3. Créer une entreprise

Ne peuvent pas en bénéficier également : les personnes en interdiction bancaire ou en situation de surendettement.

Un prêt, mais de combien ?

Montant prêté : 500 à 3000 euros

Durée du mini prêt : 12 à 36 mois

Taux d'intérêt zéro

Pris en charge par le Fonds Social Juif Unifié.

Aucun frais de dossier et pas de frais en cas de remboursement anticipé.



Pour en bénéficier

- 1 Vous avez de modestes ressources.
- 2 Vous avez présenté votre projet à votre banque et elle ne vous suit pas.
- 3 Aucun dispositif d'aide sociale ne répond à vos besoins.

Si vous remplissez les conditions nécessaires, et en cas d'accord du prêt, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé de la demande de prêt jusqu'à la fin du remboursement.

Le Fonds Social Juif Unifié

Le Fonds Social Juif Unifié est le pilier de la communauté juive organisée. Créée en 1950, cette institution (loi de 1901, reconnue d'utilité publique) prend en charge les domaines du social, de la culture, de la jeunesse et des écoles. 239 associations y sont adhérentes. Le Fonds Social Juif Unifié soutient leurs actions financièrement, met en place des services, développe des synergies et permet d'anticiper grâce à son expertise et ses observatoires. Il les représente auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales. Il intervient directement auprès du grand public chaque fois que nécessaire, comme dans le cadre du microcrédit personnel solidaire.